

LEGENDE PLAN DE BORNAGE

- Périmètre du lotissement
- Application cadastrale
- Périmètre des lots
- # Numéro du lot
- ... m² Surface du terrain
- AO 375 Référence cadastrale
- 10.05- Cote parcellaire (en mètres)
- Les cotes périmétriques et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage.
- Repère parcellaire provisoire non matérialisé
- Repères parcellaires matérialisés :
- Bo = borne ● Tf = tirefond

LEGENDE PARCELLAIRE ET SERVITUDE

- 5 Zone non aedificandi et cote de recul (en mètres)
- Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- Construction en limite séparative si la façade ne présente pas d'ouvertures ou en recul et cote de recul. Dispositions spécifiques pour les serres, vérandas et annexes, précisées dans le PA10
- 15 Zone non-aedificandi - Retrait de 15m par rapport à la haie du Chemin Binette
- Servitude de maintien et d'entretien de noue
- Sens d'écoulement des noues

- Périmètre des fouilles archéologiques
- Zone de remblais superficiels non compactés, suite aux fouilles préventives archéologiques et altimétriques du décapage général ("Alti") et des fonds de fouilles ("Alti fond"). (source : INRAP)
- Talus de récupération du terrain naturel après réalisation de la voirie. Pente de l'ordre de 3H/1V
- XXXXXXX Accès véhicule interdit
- Emplacement obligatoire des places de stationnement non closes
- Emplacement indicatif des places de stationnement non closes
- Obligation de construction d'un mur bahut à charge des acquéreurs. Se reporter au PA10 pour les prescriptions complémentaires
- Obligation d'implantation d'une clôture grillagée et de plantation d'une haie arbustive variée à charge des acquéreurs cf.PA10
- Haie à protéger et à conserver à charge des acquéreurs cf.PA10
- 2.0% Altitude et pente de projet voirie (en mètres) Suivant plan marché entreprises
- 36°15' Altitude de projet en limite de propriété (en mètres) Suivant plan marché entreprises
- 65.57 Cote terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètres)
- 47.50 Courbes de niveaux du terrain naturel avant aménagement du lotisseur (en mètre)
- Zone des plateformes de bâtiments démolis

LEGENDE VOIRIE-ESPACES COMMUNS

Pour des raisons techniques, le tracé et la nature des revêtements, des bordures et l'emplacement des candélabres pourront varier.

- Chaussée, stationnement
- Placette
- Espaces verts
- Voie douce
- Noue
- Bassin de rétention des eaux pluviales
- Arbre planté par le lotisseur
- Candélabres
- Poteau Incendie

LEGENDE BRANCHEMENTS

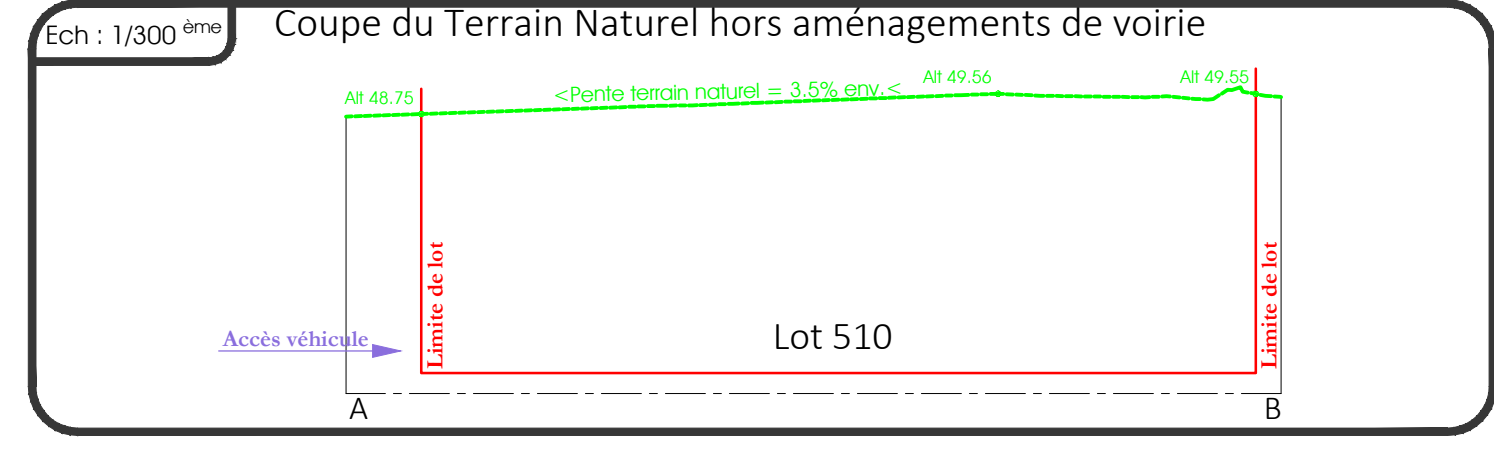
La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux.

- Canalisation de rejet des Eaux Usées
- Boîte de branchement Eaux Usées
- Coffrets électriques
- Citerneau eau potable
- Regard télécom

LEGENDE TOPO

(Levé topographique effectué en 2013, mis à jour en Mars 2021)

- Limite de zone de friche
- Talus
- Arbre existant



NOTA :

- La localisation des branchements et des réseaux est indicative, leur situation est à vérifier après exécution des travaux, le lotisseur se réserve le droit de modifier ces emplacements pour toute raison d'ordre technique.
- Les cotes projet voirie sont indicatives, les niveaux seront à vérifier après exécution des travaux de finition. Ces cotes pourront évoluer au gré des études d'exécution et à la réalisation.
- Le terrain a fait l'objet de diagnostics et de fouilles archéologiques. Se reporter au plan "Schéma des fouilles archéologiques" pour plus de précisions.
- Les surfaces et les cotes ne seront définitives qu'après le bornage des lots et l'établissement du D.M.P.C.
- Il est précisé que le niveau du terrain naturel peut faire l'objet de modification en cours de travaux par suite de décapage ou de remblaiement.
- Les chiffres et nombres indiqués dans la légende sont donnés à titre d'exemple.
- Nivellement rattaché au système NGF/IGN 69. Levé topographique réalisé en 2013 et mis à jour en Mars 2021.